

**DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS**  
**A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**  
**AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR LA**  
**TOTALE GRATUITE DU TRANSPORT ET DES DROITS D'ENTREE DES**  
**ECOLIERS DANS LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES A VOCATION**  
**PEDAGOGIQUE**  
**ANNEE 2023**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 Juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses Communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux Communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les Communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines Communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre Commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année **2023** pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail annexé à la présente délibération, s'élève à **5 946,68 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 Novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Léanna VANDEWALLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h40, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS jusqu'à 19h15, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF, jusqu'à 18h40,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, à partir de 19h15,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale,

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

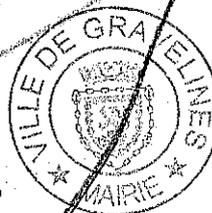
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Sollicite de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **5 946,68 € TTC** pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- La recette sera imputée à l'Article **74751** - Fonction **2** – Sous Fonction **211** du Budget.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 NOVEMBRE 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Bertrand RINGOT**



Reçu en Sous-Préfecture le 22 NOV. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 NOV. 2022

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY